

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CŒUR DU FAUCIGNY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du Mercredi 11 Décembre 2019

Boège

SOMMAIRE

Approbation du Compte-rendu de la dernière séance

Ordre du jour

Communication

Relevé de décisions du Bureau

Délibérations

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
Rapporteur : M. Le Président
2. Création d'un poste de Chargé(e) de mission SCoT
Rapporteur : M. Le Président
3. Indemnité du Trésorier
Rapporteur : M. Le Président
4. Débat du PADD
Rapporteur : M. Le Président
5. Date et lieu du prochain conseil
Rapporteur : M. Le Président

Questions orales

L'an deux mille dix-neuf le onze Décembre, à dix-neuf heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation	: le 4 Décembre 2019
Nombre de délégués en exercice	: 57 / Quorum 29
Nombre de délégués présents	: 29
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 29

Présents : Mesdames/Messieurs: Fabienne SCHERRER, Gilles SAUTHIER, Jacqueline JACQUET, Roland PINGET, Bernard CHATEL, Bruno FOREL, Luc PATOIS, Roland LAVERRIERE, Patricia DEAGE, Daniel BARBIER, Pierre MONATERI, André PUGIN, Jean François CICLET, Gilles ANCRENAZ, Marc CHUARD, Jean Louis COCHARD, Stéphane VALLI, Lucien BOISIER, Alain SOLLIET, Yves MASSAROTTI, Alain CIABATTINI, Gianni GUERINI, Philippe MAUME, Pascale HEPP, Jean Claude DUPONT, Daniel TOLETTI, Christine CHAFFARD, Jean Pierre MERMIN, Jean Louis TEMIL

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames/Messieurs : Denis MOUCHET, Alain PERNOLLET, Valérie LANOVAZ DETRUCHE, Jean Paul GUIGNARDAT, Christophe PERY, Claude SERVOZ, Régine REMILLON, Nadine PERINET, Marie-Laure MEYER, Carole BUCZ

Délégué(e)s donnant pouvoir : /

Assistent : Paul CHENEVAL, Sébastien JAVOGUES, , Marie-Laure MEYER

Madame Fabienne SCHERRER, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate que le Quorum est atteint et ouvre la réunion du Comité Syndical à 19 h 15.

Fabienne SCHERRER remercie les personnes présentes de s'être déplacées et se déclare « satisfaite que la réunion de ce soir soit l'occasion de présenter le PADD du SCOT ».

Monsieur Forel poursuit en remerciant l'ensemble des élus présents et note avec satisfaction que plusieurs non membres du comité syndical sont venus pour prendre connaissance de la finalisation de cette seconde étape de travail : le projet d'aménagement et de développement durables.

Il associe à ses remerciements, tous ceux qui ont contribué au travail réalisé, par leur présence et par l'investissement lors notamment des travaux en commissions. Il se réjouit de la richesse des travaux qui ont abouti à l'écriture du PADD qu'il va présenter au débat ce soir.

Il propose de traverser le document PADD dans son ensemble ; ce document présente « des points d'ancrage forts pour la suite de nos travaux ».

Le quorum est constaté

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte rendu de la séance du comité syndicat en date du 9 Octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION

Avis PLU de Megevette : (SCoT 3 Vallées)

Les membres du bureau considèrent que le projet de PLU arrêté par la commune de Megevette mérite une attention particulière sur la justification de la production de logements et de la consommation foncière envisagées au regard de l'accueil de population et des objectifs et des orientations du SCoT des 3 Vallées.

Christine CHAFFARD fait part de son expérience. Notre PLU a été arrêté avec 30 ha de moins que le DUL précédent. En phase approbation, nous subissons une pression des services de l'Etat à cause du reclassement en zones constructibles de 4000 m² demandés suite à l'Enquête Publique (alors que la demande globale à l'issue de l'Enquête Publique était de 3,2 ha). Nous avons à faire face à un chantage au recours gracieux de la part des services de l'Etat. Dès lors que le SCOT Trois Vallées a été accepté par les services de l'Etat, qu'aujourd'hui notre SCOT est opposable, il n'est pas admissible que ce SCOT soit remis en cause par les services de l'Etat dans son application.

M. Le Président informe le comité syndical que les membres du bureau seront amenés à apporter leur soutien à certaines communes. Nous serons présents au côté de la commune de Villard lors de sa rencontre avec Monsieur Charpentier, représentant les services de l'Etat qui envisagent un recours contentieux sur le PLU de cette commune. la position du bureau est de soutenir les communes dans leurs échanges avec le directeur de la DDT et ses services.

Monsieur le sous-Préfet de Thonon a rencontré les élus de la Vallée Verte et leur a annoncé qu'il était souhaitable de l'informer des dossiers posant des problèmes et qui leur apporterait le soutien nécessaire. Les élus estiment qu'un bras de fer s'est mis en place entre les services de la DDT et les communes.

L'instruction des dossiers soumis à l'avis de la CDPENAF est de plus en plus dur ; de plus la doctrine applicable dans l'instruction des dossiers est fluctuante.

La vraie valeur des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration d'un SCOT doit être reconnue par les services de l'Etat, de son élaboration à sa mise en œuvre.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. **DOB 2020**

Rapporteur : M. Le Président

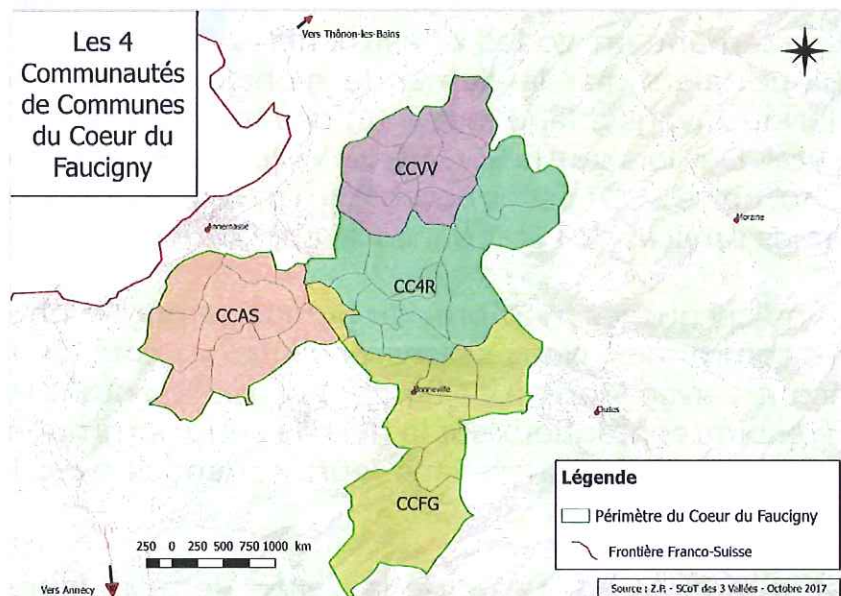
Ce débat s'inscrit dans le cadre de la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit être organisé afin de préparer l'examen du Budget Primitif prévu fin janvier prochain. Il permet de définir les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Par ailleurs, conformément aux dispositions introduites par l'article 107 de la Loi NOTRe, le débat d'orientations budgétaires doit désormais s'appuyer sur un rapport. Ces règles sont également applicables aux syndicats mixtes fermés.

Les orientations budgétaires proposées au Comité Syndical s'inscrivent comme suit.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...



- 34 communes,
- 4 Communautés de Communes
- 75 000 habitants
- 446 km²

2. Principales dépenses budgétaires.

- L'amortissement,
- Le salaire du personnel
- Les indemnités des élus correspondantes.
- Lancement des premières études

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
	BP 2019 suite DMI	Pré CA 2019	DOB 2020	Variation
011 Charges à caractère général	30 000,00 €	28 000,00 €	30 000,00 €	0%
012 Charges de personnel	110 000,00 €	110 000,00 €	111 000,00 €	1%
65 Autres charges de gestion courante	39 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €	0%
022 Dépenses imprévues	300,00 €	300,00 €	2 000,00 €	85%
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042 dotations aux amortissements	56 700,00 €	56 700,00 €	46 700,00 €	-18%
TOTAL fonctionnement	236 000,00 €	234 000,00 €	228 700,00 €	-3%
Recettes				
002 Résultat reporté	17 089,33 €	17 089,33 €	17 000,00 €	-1%
74 Dotations subventions et participations	218 910,67 €	233 910,67 €	211 700,00 €	-3%
70878 - par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	236 000,00 €	251 000,00 €	228 700,00 €	-3%

INVESTISSEMENT				
Dépenses				
	BP 2019	Pré CA 2019	DOB 2020	Variation
001 Deficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
020 Dépenses imprévues	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0%
20 Immobilisation incorporelles	206 772,67 €	56 000,00 €	30 000,00 €	-85%
21 Immobilisations corporelles	5 000,00 €	4 100,00 €	5 000,00 €	0%
TOTAL	216 772,67 €	65 100,00 €	40 000,00 €	-81%
Recettes				
001 - résultat d'investissement reporté	151 260,67 €	151 260,67 €	151 672,67 €	0%
10_1068 Affectation de résultat - FCTVA	8 812,00 €	8 812,00 €	883,70 €	-77%
021 Virement section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
013 Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
040 Opérations d'ordre (amortissement)	56 700,00 €	56 700,00 €	46 700,00 €	-18%
TOTAL	216 772,67 €	216 772,67 €	199 256,37 €	0%

Même si la clef de répartition sera votée lors du Comité Syndical qui verra se tenir le vote du Budget, une participation des communautés de communes est envisagée comme suit :

Communauté	Clef de répartition 2020 statutaire
CC4R	24 %
CCVV	10 %
CCAS	24 %
CCFG	42 %

Elle sera appelée sur l'article 74, « dotations subventions et participations » d'un montant estimé à 211 700 €

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Le montant consolidé en fonctionnement s'élève à 228 700 €

Le montant consolidé en investissement s'élève à 199 256 €

5. Crédits d'investissement et capacité de fonctionnement :

Le Syndicat dispose d'une capacité de fonctionnement faible avec un résultat reporté N-1 de l'ordre de 17 000 €, le reste provenant des participations des collectivités adhérentes pour 211 700 €

La capacité d'investissement 2020 est le produit du résultat reporté N-1 (près de 151 260 €), du FCTVA (883 €) et des amortissements (46 700 €); elle s'élève donc à près de 199 256 €

6. Niveau d'endettement de la collectivité

Son niveau est nul, le syndicat n'a aucun encours de prêt.

7. Capacité de désendettement

Le syndicat mixte n'a pas vocation à contracter d'emprunts.

8. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat mixte tire ses ressources de la participation des collectivités adhérentes. Il ne lève pas d'impôts.

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel.

Le Syndicat mixte est constitué de deux agents à temps plein. En 2020, les effectifs resteront inchangés/ Le syndicat a une convention de partenariat avec la Communauté de Communes des 4 Rivières pour la réalisation des prestations administratives (locaux, copieur...) et comptables (enregistrement facture, paye...).

M. le Président ouvre le débat d'orientations budgétaires.

Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.

Délégation transmise au représentant de l'Etat le 16/12/2019

2. Elaboration du SCoT Création d'un poste de chargé(e) de mission Rapporteur : M. Le Président

Depuis 2018 Le Syndicat mixte Cœur du Faucigny a en charge l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

A ces fins, un Poste de chargé de mission SCoT avait été créé pour une période d'un an depuis le 7 Janvier 2019.

A ce jour, on note les évolutions suivantes :

- La réalisation d'un Diagnostic et d'un PADD

Au vu de ces évolutions, il est nécessaire de poursuivre une mission de chargé(e) de mission SCoT afin de poursuivre le travail engagé.

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- Accompagner la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) cœur du Faucigny et apporter une expertise technique ;
- Etre l'interface entre les différents interlocuteurs du dossier (communautés de communes, Etat, partenaires extérieurs, ...) ;
- Etre force de propositions en matière de vision prospective quant à l'aménagement du territoire ;
- Suivre des projets de développement intercommunaux, départementaux, régionaux et des SCoT voisins pour assurer la cohérence ;
- Animation et conduite de réunions thématiques, groupe de travail visant à accompagner les élus dans cette démarche ;
- Elaboration des documents techniques, réalisation ponctuelle d'outil de communication.

Ainsi, il convient, sur proposition du Bureau, de créer un emploi de chargé(e) de mission SCoT (emploi de catégorie A), à raison de 35 h hebdomadaire à compter du 1er Janvier 2020 sur l'accompagnement sur la révision du SCoT Cœur du Faucigny

M. Le Président ajoutera que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu les besoins du service et la date probable d'approbation du SCoT.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un niveau d'étude supérieur Bac +5 et d'une expérience significative pour l'exercice de ces missions. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade à un Indice brut 512 / Indice Majoré 440.

L'agent bénéficiera d'un régime indemnitaire comme prévu par délibération. Les crédits nécessaires sont prévus au budget. Le tableau des effectifs sera mis à jour.

- Le comité Syndical du SCoT Cœur du Faucigny, après avoir délibéré à l'unanimité décide :**
- **de créer un poste de chargé de mission Scot de catégorie A à raison de 35h hebdomadaire à compter du 1^{er} Janvier 2020 selon les modalités indiquées ci-dessus ;**
 - **de modifier en conséquence le tableau des effectifs**
 - **d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget**
 - **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à procéder au recrutement, à signer le contrat définissant les missions et fixant la rémunération ;**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16/12/2019

3. Indemnité au Trésorier

Rapporteur : M. Le Président

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité pour les Communes et Etablissements Publics Locaux de verser au Comptable une indemnité de conseil. Cette indemnité est calculée en fonction d'un barème basé sur la moyenne des dépenses réelles des trois dernières années auquel est appliqué un pourcentage fixé par délibération.

Mme. Catherine BAUD qui assume cette mission de Trésorière a par courrier en date du 29 Novembre dernier, sollicité le versement de cette indemnité.

Le montant maximal qui peut être versé (100 %) est de 197.44 € Brut.

Le comité Syndical du SCoT Cœur du Faucigny, après avoir délibéré à l'unanimité fixe le taux de l'indemnité de Mme. Catherine BAUD, responsable de la trésorerie de Saint Jeoire à 100 %.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16/12/2019

4. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Rapporteur : M. Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 13 décembre 2000 Solidarité et Renouvellement Urbain, dite loi SRU,

Vu la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2 ;

Vu la Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement de l'Urbanisme Rénové dite ALUR ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Cœur du Faucigny ;

Vu l'arrêté n°2012030-0009 du 30 janvier 2012 de création du syndicat mixte

Vu l'arrêté préfectoral N°2017/0093 du 29 novembre 2017, approuvant l'extension de périmètre et la modification des statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.143-10 et suivants

Vu la Délibération en date du 7 Mars 2018, le comité syndical a prescrit la révision du schéma de cohérence territoriale.

Vu la délibération en date du 7 Mars 2018 portant sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Considérant les différentes phases de concertation et de débat suivantes, qui ont permis de fonder le projet du SCoT Cœur du Faucigny

Tout au long de l'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny, différentes séances de travail ont eu lieu avec les élus et les EPCI, communes, Syndicats, associations, personnes publiques. La présence de nombreux partenaires : CCI, Chambre d'Agriculture, ONF, PMGF, ADDEAR, Chambre des métiers, COFOR, Proximiti...

- La participation de près de 300 Elus au sein des différentes commissions thématiques

L'élaboration de six commissions thématiques, ouvertes aux conseillers municipaux et ou communautaire ont eu lieu depuis 2018. Elles se sont réunies 2 à 3 fois chacune.

- Économie – commerce – Artisanat.
- Urbanisme – Logements.
- Environnement.
- Agriculture, Forêt, Environnement, Paysages.
- Agriculture – Forêt.
- Mobilités Infrastructures.
- Tourisme

La fusion de certaines d'entre elles pour aborder de manière transversale les enjeux du territoire.

Économie – commerce – Artisanat avec Mobilités Infrastructures

Urbanisme – Logements. avec Mobilités Infrastructures

Environnement Avec Agriculture, Forêt, Environnement, Paysages Avec Tourisme

Au total c'est La participation de plus de 300 Elus au sein des différentes commissions thématiques

La tenue de Neuf comités Syndicaux depuis 2018

Une réunion publique le 24 Octobre à Vougy

Conformément à la délibération du 7 Mars 2018 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de l'élaboration du SCOT un site internet dédié au SCOT Cœur du Faucigny comprenant des informations sur l'état d'avancement a entre autre été créé.

Pour cela, et c'est l'enjeu du présent document, support du débat sur les orientations du projet, il convient de proposer le projet politique qui guidera le travail à venir. Ces grands principes transversaux, traduisent la nécessité d'aborder de manière conjointe les sujets relatifs à l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, le tourisme ou encore l'agriculture..., en prenant acte de leur interdépendance.

Le territoire Cœur du Faucigny a une surface de 464.31 km² pour 34 communes et accueille 75000 habitants.

Sa progression démographique est forte, +1.9% chaque année entre 1999 et 2016 (contre +1.6% au niveau du département de la Haute-Savoie sur la même période).

Cette croissance se traduit par le développement des espaces anthropisés¹, l'augmentation corrélative des pressions sur les espaces naturels et l'intensification des interactions internes et avec les territoires voisins.

Notre territoire est un espace frontalier, soumis à la forte influence économique de la Suisse.

Il est positionné entre un centre urbain majeur, l'agglomération genevoise, et la Vallée de l'Arve avec Bonneville, pôle industriel de niveau européen, et à l'interface de zones touristiques d'attraction internationale (Chamonix, pour n'en citer qu'une).

Le diagnostic et la définition des enjeux, dans le cadre de l'élaboration du SCOT Cœur du Faucigny, nous ont conduits au constat que notre territoire fonctionne comme un grand écosystème composé d'un ensemble d'écosystèmes plus restreints et interagissants, délimités par les habitudes de vie de leurs habitants. Ces « micro-écosystèmes » seront désignés plus loin sous le nom de cellules territoriales.

Tel est le fruit de ce travail, aujourd'hui proposé au débat, qui présente trois grands axes et les orientations générales qui leurs correspondent.

ENJEUX 1 : Adapter notre croissance démographique à notre écosystème

¹ Anthropisation ou artificialisation désigne la modification d'un milieu dit « naturel » par les activités humaines.

La croissance démographique devrait selon les études prospectives rester soutenue, notamment au regard du nombre des nouveaux arrivants.

Notre projet de développement territorial doit mettre l'accent sur une densification de qualité, à l'intérieur de nos cellules territoriales, et veiller à la nécessaire mixité fonctionnelle de nos cellules dans le respect des singularités de chacune d'entre-elles. La production de logements doit veiller au maintien de la qualité de vie de nos habitants tout en conservant un bon niveau d'équipements, et à l'adaptation des futures constructions aux enjeux du développement durable et de l'adaptation au réchauffement climatique.

Orientation 1 : Territorialiser la croissance démographique au sein des cellules

Orientation 2 : Proposer une offre en logements et en équipements adaptée prenant en compte les populations en place et à venir.

Orientation 3 : Prévoir les réponses à nos besoins en matière de logements dans le respect d'une densité acceptable

Orientation 4 : Fixer des objectifs de transition énergétique et de mobilité

Orientation 5 : Accompagner la diversification et l'amélioration de l'offre en hébergements touristiques.

ENJEUX 2 : Vers une nouvelle organisation des activités économiques

commerciales :

L'économie et le commerce enclenchent un processus de transformation important passant d'une logique de stock vers une logique de flux ; de la valorisation des ressources vers la valorisation des usages ; d'une logique de globalisation vers une logique de localisation.

Certains territoires dont le pôle industriel de Bonneville et de la Vallée de l'Arve ont déjà entamé leurs transitions pour s'adapter aux nouveaux enjeux économiques mondiaux.

Orientation 6 : Rapprocher les lieux de vie des lieux de travail.

Orientation 7 : Offrir les conditions favorables au développement de notre économie et de ses emplois..

Orientation 8 : Accompagner notre développement vers une économie plus durable

Orientation 9 : Contribuer au maintien des commerces de proximité.

Orientation 10 : Mettre en place un maillage commercial de proximité au niveau des cellules.

Orientation 11 : Accompagner les évolutions de nos comportements d'achat.

ENJEUX 3 : Concilier environnement, agriculture durable, forêt et valorisation touristique

Nous avons posé le constat que les cellules territoriales sont en interaction et organisées en maillage. Un de nos maillages fort est le maillage écologique.

Il résulte de l'imbrication de diverses trames, agricole, forestière, naturelle et hydrographique. Il est le lieu d'expression de la prospérité du vivant et contribue à la qualité de nos vies.

Notre projet politique souhaite se saisir des éléments constitutifs du maillage écologique. Notre angle d'approche est celui du rôle à donner aux trames agricole, forestière, naturelle, hydrographique, etc. dans l'organisation et l'interaction de nos cellules territoriales.

Orientation 12 : Traiter les séquences paysagères vecteur de la qualité de notre cadre de vie

Orientation 13 : Assurer le bon état des continuités écologiques et faire vivre nos rivières

Orientation 14 : Sécuriser les terres agricoles stratégiques

Orientation 15 : Accompagner une agriculture professionnelle et diversifiée.

Orientation 16 : Positiver le lien entre l'agriculture et la lutte contre le changement climatique.

Orientation 17 : Faire vivre la forêt dans toutes ses dimensions.

Orientation 18 : Agir dans le respect de notre ressource en eau.

Orientation 19 : Agir pour améliorer la qualité de l'air

Orientation 20 : Favoriser un bon usage des matériaux de construction et des terres végétales.

Orientation 21 : Prendre en compte la vulnérabilité de notre territoire face aux risques naturels et d'inondation.

Orientation 22 : Concilier notre politique touristique et nos ambitions environnementales.

Orientation 23 : Désaisonnaliser l'offre touristique.

Orientation 24 : Lier politique de déplacement et politique touristique.

Orientation 25 : Se divertir et offrir de la visibilité à l'action culturelle.

M. Le Président informe les membres du conseil syndical que les services de l'Etat n'ont toujours pas transmis le Porté à Connaissance.

Pour revenir vers la société civile, nous avons organisé une réunion publique le 24 Octobre dernier et constaté les difficultés de réunir des citoyens. Un conseil participatif a été constitué et nous montrons ainsi notre intérêt pour faire participer nos citoyens. Nous serons attentifs pour prendre en compte les travaux qui seront mener et dont nous serons tenus informés par l'intermédiaire du registre de concertation.

a) Première partie du PADD « Le contexte réglementaire »

Dans le document « Schéma de Cohérence Territoriale du Cœur du Faucigny - Projet d'aménagement et de développement durable – version au 11 décembre 2019 », la première partie est un rappel du contexte réglementaire. Cela n'appelle pas de débat de notre part.

b) Deuxième partie du PADD « Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème »

La seconde partie développe le concept d'écosystème sur lequel nous souhaitons baser notre développement ».

Nous considérons dans notre démarche que notre territoire est comme un corps ; nous proposons une nouvelle manière d'aborder notre projet de territoire en évitant de trop sectoriser nos sujets ; de travailler sur les interactions.

Nous décrivons les avantages de ce type d'approche, nos regards sur notre territoire. Nous souhaitons vouloir être en conformité avec ce que la nature nous offre et nous propose. Enfin, nous exposons comment nous caractérisons notre écosystème au travers de nos cellules et de nos interactions.

Stéphane VALLI considère que le concept d'un développement basé sur l'écosystème est novateur et adapté à notre territoire.

Que nous ressentons bien la spécificité de notre écosystème Cœur du Faucigny par rapport aux territoires voisins. (page 8) ; Il s'agira de faire vivre la partie urbaine et conserver nos espaces agricoles ». Le schéma n°3 présente 11 cellules qui correspondent à des modes de vie commun. Il pourra évoluer lorsque nous aurons affiné la caractérisation de nos cellules.

M. Le Président précise que sur la caractérisation des cellules il y aura un travail à approfondir sur le fonctionnement des cellules.

Philippe MAUME considère que nous avons déjà validé ce principe « écosystémique » au cours de réunions précédentes et qu'il s'avère opportun.

M. Le Président expose ensuite la question des interactions et des maillages. Il y a les cellules ; et entre elles, différents maillages ; et vers les différents territoires voisins, différentes interactions. Par exemple, le SCOT Fier-Aravis propose un développement touristique important sur son territoire. Cependant notre territoire est concerné par ce flux touristique de l'aéroport de Genève, par l'A41 puis la Vallée du Borne.

Jean-Pierre MERMIN : Les grands axes autoroutiers, départementaux, etc., tous sont supports de mobilité et sont des interactions très fortes sur notre territoire et vers les territoires voisins.

M. Le Président précise que les derniers paragraphes de la troisième partie expose les transitions. Les élus valident que notre projet PADD doit s'interroger systématiquement sur l'intégration des transitions dans les orientations retenues.

c) Troisième partie « Trois enjeux essentiels »

Nous avons structuré le PADD autour de 3 grands enjeux.

M. Le Président fait un rappel de données chiffrées : les taux de croissance par Communautés de Communes ; les taux de croissance affichés dans les SCOT historiques et enfin celui que nous affichons dans le PADD.

Débat sur les enjeux

Beaucoup de nos populations s'inquiètent du dynamisme démographique que nous connaissons. Nous devons envoyer un signal fort vers nos habitants. Pour cela, nous avons proposé : +1,3% en moyenne par an à échéance 20 ans.

Alain SOLLIET souligne l'ambiguïté dans le discours de citoyens qui souhaitent à la fois ralentir le taux de croissance et pouvoir vendre leur terrain pour la construction.

Jean-Louis COCHARD : en limitant le taux de croissance, on risque une inflation des prix ; il faut être vigilant sur le taux et son impact sur la réduction de la consommation foncière.

Les élus s'interrogent sur ce taux de +1,3%. C'est plus bas que ce que l'on a connu. Avons-nous les moyens de le tenir ?

Stéphane VALLI : c'est notre objectif politique, il doit correspondre à ce que l'on veut mettre en œuvre et les moyens pour l'atteindre.

Jean-François CICLET : il est important de se fixer un objectif politique dans le SCOT ; après il y a ce qui se passe dans la vie de tous les jours et ce que l'on écrit dans le PLU. Nous avons des carences en logements sociaux, nous avons une gare du Léman Express, etc. Aujourd'hui on construit la ville sur la ville : passage de 5-6 maisons à 50 logements. Nous devons être vigilants aux règles de nos PLU. Nous avons des conflits récurrents avec les services de la DDT dès lors que l'on met en place les moyens pour modérer l'afflux de population. Nous avons dû dans la révision de notre PLU réduire les surfaces à urbaniser. Tenir un objectif global sur le périmètre c'est une bonne chose.

Fabienne SCHERRER démontre que pour tendre vers +1,3%, il faut mettre en face une surface et une densité ce qui nous donne un chiffre pour un horizon 20 ans.

Jean-François CICLET : il faut donc réfléchir à faire de l'habitat et non du logement.

M. Le Président : Afficher un chiffre en deça de ce que l'on voit est important. Il nous faut mobiliser les moyens pour le faire. Il faudra lutter contre les injonctions contradictoires : densifier et limiter les îlots de chaleur urbain. Comment est-on capable de travailler sur la notion de densité acceptable ? Peut-on partager des PLH ? Il faut reprendre la main sur la question du taux démographique les solutions collectivement. Peut-être faire preuve de plus solidarité entre nous pour y parvenir ; mieux répartir les efforts.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL Du MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

Syndicat Mixte du SCOT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillel – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Jean-François CICLET : nous avons mis en place des PLU un SCoT est en cours ; les services de l'Etat ne doivent pas nous imposer des négociations ou du chantage. Les PLU auront 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le futur SCOT ; comptés à partir de la date d'approbation de celui-ci. Pour limiter les procédures, la solution serait peut-être la mise en place de PLU intercommunaux intégrant le programme local de l'habitat (PLUih)

Stéphane VALLI : Il faut noter que d'une part le choix d'un taux de +1,3% par an en moyenne sur le territoire. Il y aura à définir une modulation entre nos cellules et nos communes.

Jean-Pierre MERMIN : aujourd'hui nous avons une difficulté à régler, ce sont les promoteurs qui cherchent à utiliser les droits à construire au maximum. Avec le PLU d'Ayze approuvé en 2014, nous allons dépasser le taux de 1,3% par an.

Jacqueline JACQUET : il y a aussi la problématique des gros bâtiments de ferme qui sont réaménagés avec 5-6 logements et la vente des colonies de vacances qui sont transformées en immeubles collectifs.

Bernard CHATEL : si l'on veut garder de la ruralité dans nos communes, ce n'est pas en réalisant des petits collectifs qui ne s'intègrent pas à nos tissus urbains.

Stéphane VALLI considère que nous avons des outils dans nos Documents d'Urbanisme Locaux mais il faut « creuser » et nous donner les moyens pour contenir la croissance et faire face.

Jacqueline JACQUET observe un autre phénomène urbain que l'on rencontre, ce sont les ventes de maison individuelle d'un côté et du foncier attaché à cet habitat. La parcelle est morcelée en lots pour construire de nouvelles maisons individuelles. Nous avons aussi à gérer ce type de densification.

M. Le Président considère que notre SCOT doit être une boîte à outils où chaque élu du territoire doit trouver les moyens de répondre à la densification.

Les outils doivent répondre à la singularité des communes et des cellules. Il y a des communes plus fortement rurales que d'autres, plus fortement touristiques, etc. et des communes qui regroupent plusieurs caractères. Il faut être en capacité de répondre à nos besoins et aux réflexes économiques des promoteurs qui s'adaptent rapidement aux évolutions.

Alain CIABATTINI : les divisions parcellaires sont un vrai souci pour nos communes ; nous avons un lotissement avec des parcelles de 300 m². Cela engendre des problèmes de voisinage.

Christine CHAFFARD revient sur l'intérêt d'un travail sur la densité acceptable.

M. Le Président indique que l'orientation 3 du PADD affiche une volonté de travailler sur la densité acceptable. Suite à la formulation des besoins par la commission urbanisme

Logement l'été dernier, nous n'arrivons pas à articuler notre demande avec les propositions d'intervention du CAUE.

M. Le Président précise que sur le rapprochement des lieux de vie et des lieux de travail, la Zone d'Activités de Chez Merlin montre que les élus de la Vallée Verte ont considéré que les enjeux économiques étaient importants. Aujourd'hui cette Zone d'Activités est complète. Nous souhaitons éviter de trop sectoriser les fonctions dans l'organisation spatiale du territoire.

Stéphane VALLI abonde les propos du Président, il faut en effet éviter de trop sectoriser les fonctions ; par contre c'est mieux de ne pas mettre des logements dans les Zones d'Activités Economiques.

Jean-Pierre MERMIN considère qu'il est important de traiter la question de l'e-commerce qui peut être source de revenu pour certains commerces de proximité. Les élus souhaitent donc qu'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial soit mis en place afin de répondre aux mutations commerciales que nous connaissons

Jean-Pierre MERMIN considère également nous aurons besoin d'outils pour éviter que les agriculteurs se déplacent sur de trop grandes distances pour exploiter ; pour récupérer les terres agricoles des personnes qui prennent leur retraite ou ceux qui refusent de louer, etc. M. Le Président pense qu'il faut mettre en place une coopération avec le monde agricole pour une redistribution des terres agricoles plus raisonnée.

Roland PINGET s'interroge sur l'attitude de l'Office Nationale des Forêts qui ne veut plus replanter et propose de laisser la forêt repousser

Il est proposé que les parties économiques du tourisme soient basculées dans le chapitre II.

Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

5. Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical
Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT cœur du Faucigny se déroule :
Le Mercredi 29 Janvier 2019 à 19 h à Bonneville
(Sous réserve de disponibilité de la salle)

Le Comité Syndical du SCoT cœur du Faucigny en prend acte

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16/12/2019

QUESTIONS ORALES

Néant

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT cœur du Faucigny, lève la séance à 20 h 20

Faucigny, le 30 Janvier 2020



Bruno FOREL,
Président